

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 mars 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MICHAUD, BLANC, MANGUELIN, PESTELLE
Mmes ROGNARD, DECHAIX, GUDET, CHAMBAUD, DECHAVANNE

Secrétaire de séance : Nathalie DECHAVANNE

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Nathalie DECHAVANNE fait remarquer que la subvention votée, lors du dernier conseil municipal, pour l'association des parents d'élèves du Collège Léon Comas (344 €) n'est pas indiquée dans le compte rendu. Il est décidé de corriger cet oubli et le compte rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

2- COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2014, qui n'appelle ni observation ni réserve ;

- Autorise le Maire à viser et certifier conforme ledit compte de gestion.

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après que le Maire ait quitté la salle, M. Joël FAGNI, 2^{ème} adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice 2014	27 942,41 €	40 512,68 €
Résultats antérieurs reportés	215 421,36 €	63 171,81 €
Total des recettes	243 363,77 €	103 684,49 €
Dépenses	53 571,37 €	29 189,00 €
Résultat à affecter	189 792,40 €	74 495,49 €

Il est par ailleurs rappelé au Conseil Municipal qu'aucun crédit n'a été porté à l'état des restes à réaliser (crédits reportés au budget 2015).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2014 ;**
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**

4- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif 2014 qui fait apparaître des résultats à affecter de 74 495,49 € en section de fonctionnement et de 189 792,40 € en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter lesdits résultats comme suit :

- **Report du résultat de fonctionnement de 74 495,49 € en recettes de fonctionnement 2015 au compte R-002 « résultats antérieurs reportés »**
- **Report du résultat d'investissement de 189 792,40 € en recettes d'investissement 2015 au compte R-001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »**

5- VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Joël FAGNI présente au Conseil le projet de budget primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 321 692,40 €
- section d'investissement : 340 010,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015.

6- COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET COMMUNE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2014, qui n'appelle ni observation ni réserve ;**
- **Autorise le Maire à viser et certifier conforme ledit compte de gestion.**

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET COMMUNAL

Après que le Maire ait quitté la salle, M. Joël FAGNI, 2ème adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice 2014	827 815,32 €	360 890,10 €
Résultats antérieurs reportés	352 340,07 €	112 755,97 €
Total des recettes	1 180 155,39 €	473 646,07 €
Dépenses	706 027,39 €	451 652,16 €
Résultat à affecter	474 128,00 €	21 993,91 €

Il est par ailleurs rappelé au Conseil que l'état des restes à réaliser (crédits reportés au budget 2015) a été arrêté à la somme de 107 560,23 € en dépenses et à 123 500,00 € en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le compte administratif de l'exercice 2014 ;**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**

8- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif 2014 qui fait apparaître des résultats à affecter de 474 128,00 € en section de fonctionnement et de 21 993,91 € en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter lesdits résultats comme suit :

- **Report du résultat de fonctionnement de 474 128,00 € en recettes de fonctionnement 2015 au compte R-002 « résultats antérieurs reportés »**

- Report du résultat d'investissement de 21 993,91 € en recettes d'investissement 2015 au compte R-001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »

9- VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2015

Joël FAGNI, 2^{ème} adjoint, présente au Conseil le projet de budget primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 1 112 271,00 €
- section d'investissement : 657 636,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015.

10- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

L'état n°1259 des taxes directes locales pour l'année 2015 a été notifié à la Commune de Marlieux par voie dématérialisée par les services de la direction générale des finances publiques.

Il revient alors au Conseil Municipal de fixer les taux des trois taxes directes locales. Pour 2015, le Maire propose d'augmenter les taux applicables de 1% à savoir :

- taxe d'habitation : 12,55%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,18 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,86 %

Selon les bases d'imposition prévisionnelles 2015, le produit fiscal attendu s'élèvera à 267 238 €.

Pierre Blanc s'interroge sur l'opportunité d'une augmentation des taux d'imposition pour 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention décide d'augmenter les taxes de 1%.

11- AGENTS COMMUNAUX

Michel ALBERTI, informe le conseil municipal que Mickaël COLLADO est en arrêt jusqu'au 7 avril. Il est remplacé :

- par Kevin BANSAC de l'Association SERV'EMPLOI Dombes Saône pour 20h par semaine jusqu'au 3 avril. Il s'occupe de l'entretien des voies communales,
- par Laurent MOUSSY, agent de la déchetterie de Villars les Dombes à temps partiel, qui est embauché par la commune de Marlieux depuis le 23 mars pour une durée de un mois à raison de 24h par semaine. Il travaille les lundi, mardi et jeudi.

Michel ALBERTI informe également le conseil municipal du retour de Valérie MULTON, qui reprendra le travail le 1^{er} avril 2014 à 80% pour une durée de 6 mois. Elle ne travaillera pas les lundi et sera donc remplacée par Sophia SEVEYRAT qui travaillera 2 matinées par semaine soit 7h, sur une durée de 6 mois.

Il est également proposé au conseil municipal d'augmenter de 8h le temps de travail hebdomadaire de Dominique D'ALMEIDA ce qui le porte à 25,5 heures hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter de 8h le temps de travail hebdomadaire de Dominique D'ALMEIDA ce qui le porte à 25,5 heures hebdomadaire. Il décide également d'engager Sophia SEVEYRAT pour 6 mois à compter du 1^{er} avril à raison de 7 heures hebdomadaire.

12- COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES

Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Centre Dombes a adopté, lors du conseil communautaire du 26 février 2015, une nouvelle compétence au niveau du SPANC portant sur l'entretien des installations d'assainissement non collectif, nécessitant de ce fait une modification des statuts de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de modifier les statuts de la communauté de Communes Centre Dombes avec effet au 26 février 2015.**
- **D'intégrer au chapitre II desdits statuts la nouvelle rédaction « Assainissement non collectif : contrôle des installations, réhabilitation des installations et entretien des installations ».**

Le Maire présente les grandes lignes du budget 2015 de la Communauté de Communes Centre Dombes : la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6.824.809,08 € et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 8.253.519,81 €. Un emprunt de 7.000.000 € sera réalisé dont la moitié sera inscrite au budget 2015 pour financer les investissements suivants :

- Construction d'une micro-crèche à Mionnay
- Construction d'un Office du Tourisme à Villars les Dombes
- Couverture de la piscine de Villars les Dombes
- Travaux de voiries
- Réalisation d'une recyclerie/ressourcerie

Les taux de fiscalité directe seront maintenus pour 2015.

13- CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'AIN

Il est rappelé que les communes de Marlieux, la Chapelle du Chatelard et de Saint Germain sur Renon ont décidé de déléguer la coordination et le recrutement d'un coordonnateur jeunesse à temps partiel au « Pole Enfance Marlieux », dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif Local et de la coordination de la politique jeunesse à l'échelle du territoire des trois communes.

Le Département de l'Ain a adopté dans un premier temps la mise en place en 2014 d'un nouveau dispositif d'aide à la création de postes de coordonnateurs jeunesse intercommunaux. Ce dispositif a ensuite été élargi aux groupements partenariaux constitués de 3 communes au minimum. Ce qui est le cas de Marlieux, la Chapelle du Chatelard et Saint Germain sur Renon.

Joël FAGNI expose les termes de la convention entre le Département de l'Ain et la commune de Marlieux désignée « porteur de projets », qui précise les règles d'intervention et les modalités de mise à disposition des aides du Département pour une durée de trois ans. En contrepartie, la commune de Marlieux et l'association « Pôle Enfance Marlieux » mettent en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention avec le Président du Conseil Général de l'Ain.

14- CHEMIN DES MURES

Le Maire rappelle que le chemin rural dit « chemin des Mûres » compte tenu de son utilisation exclusive par Monsieur THIVOLLE a fait l'objet d'une estimation de France Domaine dans le but d'une cession amiable.

Cette estimation est la suivante :

- Emprise du chemin : 1456m²
- Valeur vénale proposée : 3€ le m²
- Montant total de la cession : 4.368 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vote le montant de la cession à hauteur de 4.368 €, soit 3€ le m².**
- **Autorise le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente**

15- POINT SUR LA STATION D'EPURATION

Une rencontre a eu lieu en Mairie avec MSE et CHARPENTIER ainsi que leurs avocats au cours de laquelle une proposition a été faite à la commune pour une nouvelle STEP clé en main, avec un système mixte à éco-disques + roseaux. Différents problèmes sont soulevés :

- Problème judiciaire : la commune peut-elle négocier avec ces entreprises sans faire d'appel d'offre et alors même que la procédure judiciaire n'est pas terminée
- La capacité de la STEP est elle à revoir à la hausse étant donné que la population a augmenté

➤ Dans le nouveau système proposé il y aura un coût d'entretien à prendre en compte
De nouvelles réunions sont prévues notamment avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour décision

16- POINT SUR LES TRAVAUX SEMCODA

Les travaux de maçonnerie avancent bien.

Des travaux pour le raccordement électrique sont prévus nécessitant une tranchée dans la grande rue.
Le Maire doit rencontrer l'entreprise chargée de ces travaux, le SATESE, pour en savoir plus.

17- COMPTE-RENDU DE REUNION

- La commission Action Sociale de la Communauté de Communes Centre Dombes a fait le point sur les crèches du territoire :
 - Villars-les-Dombes : 36 berceaux
 - Saint-André-de-Corcy : 24 berceaux
 - Mionnay en cours de réalisation : 10 berceaux avec une extension prévue à 15 berceaux + un RAM (Relais Assistantes Maternelles)

Lors de cette commission le Maire a confirmé la volonté de la commune de créer une micro crèche à Marlieux.

18- QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture de la convention proposée par la commune de Sain-Paul-de-Varax pour la tonte du stade. La prestation s'élevant à 130€ HT par intervention (matériel + personnel). La convention sera établie pour une durée de un an à compter du 1^{er} avril 2015. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Paul-de-Varax.**
- Fleurissement : Eliane ROGNARD et Colette DECHAIX se chargent de rencontrer Mickaël et Laurent pour décider du fleurissement de la commune. Eliane émet la volonté de choisir des plantes demandant moins d'eau, de mettre plus d'arbustes et de vivaces. Elle propose de travailler avec le Pole Enfance et les écoles, sur le thème du fleurissement en mettant à disposition des enfants un espace vert à gérer. Elle suggère également la réalisation d'une affiche percutante pour trouver des volontaires bénévoles. Colette DECHAIX propose de profiter de la distribution de la Lettre pour faire cet appel aux bénévoles.
Pour info l'AG du Comité de Fleurissement aura lieu le 11/04/2015
- Dénomination du bâtiment SEMCODA en cours de construction ; plusieurs propositions ont été faite :
 - «La dent du Loup » en référence à l'ancienne appellation de la rue Janin « la rue de la dent du loup »
 - « Les balcons de la châillonnaise » en référence à l'ancienne voie ferrée Marlieux-Châtillon
 - « Le Thou » en raison de la présence de l'Etang du village

Après discussion c'est « La dent du Loup » qui a été choisie.

- **L'inauguration des locaux du centre de loisirs se déroulera le vendredi 29 mai à 17h30**
- Pierre MILLET interroge le Maire sur la vente du chemin communal à Monsieur BENASSY. Le Maire informe qu'il est en contact avec Monsieur BENASSY et que la négociation est difficile mais se poursuit.
- **Prochain conseil municipal : lundi 27 avril 2015 à 20h**

Le Maire lève la séance à 22h45 et invite le conseil à fêter la première année du mandat et la naissance de Romane, la petite fille de Eliane ROGNARD autour du verre de l'amitié et d'un petit buffet.

